

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés** : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Pierrette POUSSET

**Date de convocation** : 27 juin 2023

**Date d'affichage** : 17 juillet 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Votants : 25

**Délib. n°2023-061 : RD 286 (rue de St-Jean) - convention avec le Département pour l'aménagement de la rue en chaussidou**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de St-Jean, la commune envisage la création d'un chaussidou et de plusieurs chicanes. Ces aménagements visent à réduire la vitesse des automobilistes et à sécuriser la mobilité cycliste en ville.

Le Département de la Manche demande qu'une convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental soit signé pour ces aménagements spécifiques.

La convention d'une durée de 10 ans autorise la commune à occuper la voirie départementale de la RD 286 du PR 0 + 125 au PR 0 + 725. La commune s'engage à assurer à ses frais l'entretien des équipements réalisés.

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- Approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental en ce qui concerne les aménagements spécifiques de la rue de St-Jean (RD 286) ;
- Autoriser le Maire à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

